



Commission des finances

Bottens, le 21 novembre 2021

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2021-21 relatif à :

La demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2021.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 8 novembre 2021 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle s'est entretenue le 15 novembre avec M. Laurent Imoberdorf, Syndic, M. Gérard Stettler, Municipal, M. Nicolas Salis, boursier, lesquels ont répondu avec satisfaction aux différentes questions préalablement envoyées par écrit.

Nous relevons que les augmentations ne sont pas linéaires concernant les charges sociales.

Les crédits complémentaires demandés sont dans l'ensemble corrects. Cependant, le calcul des comptes 1100.303 et 1100.304 sont surévalués de la part employé. Ces augmentations sont toutefois compensées par des revenus d'assurances pour actuellement un montant de CHF 29'017.45. Celui-ci figurera dans le compte 1100.436.

La commission prend acte concernant les dépassements des autres comptes.

Elle constate que l'excès de liquidités et de la nouvelle réglementation des intérêts négatifs sur les avoirs dépassant CHF 500'000.- contribuent à ce dépassement de budget. Des solutions financières avec un meilleur contrôle des liquidités auraient évité des frais d'intérêts supplémentaires. Le boursier a pris des mesures en ce sens, notamment par un remboursement d'emprunt.

Concernant le compte 3540.314, une demande faite à l'assurance est en cours, mais cela ne nous permet pas, à ce jour, d'en connaître le potentiel de remboursement, aussi le crédit complémentaire est justifié.

La commission remercie le Syndic, le Municipal et le Boursier pour leurs réponses.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2021-21 amendé comme suit aux comptes ci-dessous :

1100.301 : 33'500.-
1100.303 : 5'000.-
1100.304 : 3'000.-
1100.352 : 1'829.-
1100.366 : 2'000.-
2200.318 : 3'500.-
3540.314 : 5'000.-

Et de donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2021.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur